



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Traité international  
sur les ressources phylogénétiques  
pour l'alimentation et l'agriculture

## Point 12 de l'ordre du jour provisoire

### DIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Rome (Italie), 20-24 novembre 2023

## Programme conjoint sur la biodiversité en agriculture pour l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

### Résumé

À sa 9<sup>e</sup> session, l'Organe directeur «[a pris acte] de la note de synthèse du Programme conjoint sur la biodiversité en agriculture pour l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture» et a décidé de convoquer à nouveau le Comité technique ad hoc sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le «Comité») en lui donnant pour mandat, entre autres, d'«[apporter] son concours au secrétariat pour la révision et la mise au point définitive de la note de synthèse du Programme conjoint».

Le présent document contient la note de synthèse révisée du Programme conjoint sur la biodiversité en agriculture pour l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le «Programme conjoint»), établie à partir des indications, des suggestions et des contributions communiquées par le Comité au Secrétaire.

### Suite que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à examiner et approuver la note de synthèse du Programme conjoint sur la biodiversité en agriculture pour l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. L'Organe directeur est également invité à noter que le Programme conjoint sera élaboré et mis en œuvre en tenant compte du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

## **Note de synthèse**

# **Programme conjoint sur la biodiversité en agriculture pour l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Programme conjoint)**

### **Justification**

Le Programme conjoint est fondé sur une coopération entre les organisations internationales pertinentes, les gouvernements et toutes les parties prenantes intéressées qui sont déterminés à travailler de concert avec l'ambition et l'objectif communs de transformer nos systèmes alimentaires et nutritionnels et d'améliorer les moyens d'existence de manière durable et inclusive, en tenant compte des questions de genre, conformément aux dispositions de l'article 7 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international).

### **Objectif**

L'objectif général du Programme conjoint est d'intégrer la diversité phytogénétique dans les systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels tout en renforçant la résistance et la résilience des systèmes agricoles face au changement climatique et aux autres défis qui se font jour.

### **Domaines d'action**

Le Programme conjoint proposé est axé sur l'action et les résultats. Il englobe cinq domaines d'action complémentaires et interdépendants visant à intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité phytogénétique dans les systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels:

- i) activités destinées à encourager le partage de connaissances et d'informations sur les actions directement liées aux articles 5 et 6 du Traité international;
- ii) appui à la mise en œuvre de politiques porteuses et de mesures juridiques en fonction des contextes, priorités et spécificités des pays;
- iii) renforcement de la coopération multisectorielle et multipartite pour l'élaboration de projets, d'actions et d'activités;
- iv) sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité végétale pour les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables et pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;
- v) renforcement des capacités en vue de l'élaboration d'actions directement liées à l'application des articles 5 et 6 du Traité international.

### **Une approche par partenariats**

Le Programme conjoint sera mené sur la base d'un processus participatif itératif, dynamique, multisectoriel et multipartite qui permettra à l'ensemble des parties prenantes aux niveaux local, national, régional et mondial, quelle que soit leur taille, de s'impliquer et de concourir à la promotion et à la mise en œuvre de l'objectif et des domaines d'action du Programme conjoint.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>2. JUSTIFICATION</b>	<b>4</b>
<i>2.1 L'appel en faveur de systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables, résistants et résilients</i>	4
<i>2.2 La contribution de l'agrobiodiversité et des ressources phylogénétiques à des systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables, résistants et résilients</i>	5
<b>3. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ VÉGÉTALE DANS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELS</b>	<b>5</b>
<i>3.1 Objectif général du Programme conjoint</i>	5
<i>3.2 Résultats attendues du Programme conjoint</i>	5
<i>3.3 Domaines d'action du Programme conjoint</i>	6
<i>3.4 Niveaux d'action du Programme conjoint</i>	7
<i>3.5 Initiatives pertinentes existantes et valeur ajoutée du Programme conjoint</i>	7
<b>4. GOUVERNANCE ET GESTION</b>	<b>8</b>
<b>5. MISE EN ŒUVRE</b>	<b>9</b>
<b>6. MOBILISATION DE RESSOURCES POUR L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ VÉGÉTALE DANS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELS</b>	<b>10</b>
<b>7. DURÉE, SUIVI ET EXAMEN</b>	<b>10</b>
<i>Appendice 1</i>	<b>11</b>
<b>ACTIVITÉS DU PROGRAMME CONJOINT</b>	<b>11</b>
<i>Appendice 2</i>	<b>14</b>
<b>INITIATIVES ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX EXISTANTS LIÉS À LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION</b>	<b>14</b>

## 1. INTRODUCTION

Alors que la population mondiale ne cesse d'augmenter, la demande alimentaire croissante exerce une pression sans précédent sur les ressources naturelles, exacerbée par des formes de consommation et des systèmes agricoles non durables. On estime que d'ici à 2050, avec une population mondiale de 9,7 milliards de personnes, la demande d'aliments sera supérieure de 70 pour cent à la demande actuelle<sup>1</sup>. Le rôle crucial de la biodiversité – l'extraordinaire variété du vivant sur le plan génétique et s'agissant des espèces et des écosystèmes – dans la sécurité alimentaire et la nutrition et dans l'adaptation de l'agriculture aux effets du changement climatique est de plus en plus reconnu, mais la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – le sous-ensemble de la biodiversité qui contribue, de différentes manières, à la production agricole et alimentaire – recule à l'échelle mondiale à un rythme sans précédent sous l'effet de pratiques de production non durables, d'un intérêt et d'une attention insuffisants portés à diverses plantes cultivées et variétés et aux connaissances traditionnelles connexes, du changement climatique et des changements d'affectation des terres, et de la pression exercée sur les chaînes de valeur, ce qui compromet la production agricole future, la sécurité alimentaire et l'intégrité écologique globale.

Au siècle dernier, des pans entiers de la diversité des cultures vivrières ont disparu pour toujours, et avec eux des ressources et des stratégies d'adaptation permettant de cultiver des plantes plus résistantes, plus résilientes, plus productives et plus nutritives. La perte de diversité appauvrit les ressources qui sous-tendent notre capacité à assurer notre sécurité alimentaire, à améliorer notre nutrition et à nous adapter aux changements environnementaux en cours à l'échelle mondiale.

## 2. JUSTIFICATION

### ***2.1 L'appel en faveur de systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables, résistants et résilients***

Il y a consensus au niveau mondial sur le fait que les systèmes alimentaires – la constellation d'activités liées à la production, à la transformation, au transport et à la consommation des aliments – doivent être transformés si l'on veut pouvoir nourrir les populations au moyen d'aliments plus nutritifs tout en protégeant et en préservant l'environnement. Les bénéfices d'une alimentation plus diversifiée sont largement reconnus. La diversité de l'alimentation, fondée sur des systèmes agricoles variés et la production d'aliments riches en nutriments, assure une meilleure nutrition et une meilleure santé; elle est également bénéfique pour la productivité humaine et peut contribuer au développement des moyens d'existence.

Les objectifs de développement durable (ODD) font état de l'interconnexion et du caractère multidimensionnel des défis que constituent l'appauvrissement de la biodiversité, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et le changement climatique. Pour répondre à ces défis, la production alimentaire appelle des systèmes alimentaires durables fondés sur des systèmes semenciers et agricoles durables<sup>2</sup>. Selon le concept introduit en 2014 par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO, un «système alimentaire durable» est «un système alimentaire qui garantit à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures»<sup>3</sup>.

En décembre 2022, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, avec ses quatre objectifs et ses 23 cibles orientées vers l'action, a été adopté sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La cible 10 consiste à assurer une gestion durable des activités relevant de l'agriculture, entre autres secteurs, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité, pour contribuer à améliorer la résilience et l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à renforcer la sécurité alimentaire.

---

<sup>1</sup> FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2018. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018. Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition*. FAO, Rome.

<sup>2</sup> FAO. 2019. *The State of the world's biodiversity for food and agriculture*. Sous la direction de J. Bélanger et D. Pilling. Rome. [www.fao.org/3/CA3129EN/CA3129EN.pdf](http://www.fao.org/3/CA3129EN/CA3129EN.pdf).

<sup>3</sup> HLPE (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO) (2014). *Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables* (FAO, Rome).

## **2.2 La contribution de l'agrobiodiversité et des ressources phytogénétiques à des systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables, résistants et résilients**

La biodiversité agricole, qui englobe toutes les composantes de la diversité biologique constituant l'écosystème agricole, contribue à de nombreux aspects d'un système de production alimentaire durable en apportant un ensemble de ressources qui «répond aux besoins alimentaires actuels tout en préservant la santé des écosystèmes pour leur permettre de procurer de la nourriture aux générations à venir, avec le moins possible d'incidences négatives sur l'environnement»<sup>4</sup>. Au sein de la biodiversité, les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), terme désignant tout matériel génétique d'origine végétale présentant un intérêt effectif ou potentiel pour l'alimentation et l'agriculture, sous-tendent des systèmes agricoles durables qui offrent une variété de cultures à l'ensemble des utilisateurs finaux, notamment les petits exploitants agricoles, suffisantes en quantité, en qualité et en diversité, au moyen de systèmes semenciers performants, et produisent de manière durable des aliments divers et nutritifs en quantité suffisante tout en ouvrant des possibilités d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. L'utilisation de la biodiversité végétale pour l'alimentation et la nutrition, par la mise à profit des connaissances agroécologiques des communautés locales et autochtones et des agriculteurs, incorporées dans la mise au point et l'utilisation de variétés, d'espèces et de caractéristiques paysagères spécifiques, parallèlement aux connaissances des sélectionneurs et des scientifiques, contribue quant à elle à la conservation de la diversité des cultures, notamment des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des espèces sauvages comestibles, les rendant ainsi utilisables dans de futurs scénarios climatiques et pour répondre aux besoins en nutriments actuels. Cependant, de nombreux avantages potentiels de la biodiversité agricole pour les systèmes alimentaires durables et l'adaptation de l'agriculture aux effets du changement climatique ne sont souvent pas concrétisés en raison d'un manque d'informations, de connaissances et de compréhension de l'intérêt qu'elle présente, de systèmes de conservation médiocres ou de politiques restrictives<sup>5</sup>.

L'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité, de l'abordabilité et de l'utilisation des RPGAA revêt donc une importance vitale pour assurer la sécurité alimentaire et accroître la qualité de l'alimentation et pour adapter l'agriculture aux effets du changement climatique. Les liens entre conservation, utilisation, production et consommation sont essentiels dans la mise en place de systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables, résistants et résilients, pour assurer la diversité et la sécurité alimentaires, offrir une alimentation saine, apporter des solutions en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets et améliorer les moyens d'existence. C'est en reliant les systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels et la conservation et l'utilisation de la biodiversité agricole, notamment des RPGAA, que l'on trouvera des solutions à l'appauvrissement de la biodiversité, à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et au changement climatique et aux autres défis qui se font jour.

## **3. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ VÉGÉTALE DANS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELS**

### **3.1 Objectif général du Programme conjoint**

Le Programme conjoint proposé vise à répondre à l'appel à transformer les systèmes alimentaires actuels en fonction des contextes, priorités et spécificités des pays, de façon à les rendre plus durables, résistants et résilients. L'objectif général est d'intégrer la diversité phytogénétique dans les systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels tout en renforçant la résistance et la résilience des systèmes agricoles face au changement climatique et aux autres défis qui se font jour.

### **3.2 Résultats attendues du Programme conjoint**

Axé sur les problèmes d'ordre politique et institutionnel qui font obstacle à l'intégration des plans, politiques, pratiques et activités en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité

<sup>4</sup> Story M., Hamm M., Wallinga D. (2009) Food systems and public health: linkages to achieve healthier diets and healthier communities. *Journal of Hunger and Environmental Nutrition* 4(3-4):219-224.

<sup>5</sup> Bioversity International, 2017. *Mainstreaming Agrobiodiversity in Sustainable Food Systems: Scientific Foundations for an Agrobiodiversity Index*. Bioversity International, Rome (Italie).

phytogénétique dans les systèmes alimentaires et nutritionnels, le Programme conjoint proposé vise les résultantes suivantes:

- i) amélioration des connaissances à tous les niveaux et dans tous les secteurs concernés sur les avantages de la diversité phytogénétique pour la nutrition, la sécurité alimentaire et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, afin d'éclairer et d'appuyer à l'aide de données et d'informations actualisées l'élaboration de politiques destinées à promouvoir une alimentation saine et à mettre en place des systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables;
- ii) renforcement des capacités nécessaires pour élaborer des actions en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA et pour mettre en place des cadres directeurs pertinents, porteurs et complémentaires qui appuient l'intégration de la diversité phytogénétique dans des systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables pour favoriser des modes de consommation alimentaire diversifiés, plus sains et plus durables;
- iii) coopération plus large et plus soutenue entre les différents acteurs des secteurs public et privé et de la société civile aux niveaux local, national, régional et mondial dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes visant à encourager la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité végétale agricole pour mettre en place des systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables et adapter l'agriculture aux effets du changement climatique;
- iv) sensibilisation accrue du public à l'importance de la conservation et de l'utilisation de la diversité phytogénétique, et notamment au rôle des variétés et des cultivars de plantes, ainsi que des espèces sauvages, négligées et sous-utilisées, dans la mise en place de systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables et l'adaptation de l'agriculture aux effets du changement climatique;
- v) meilleures exploitation, répartition et rationalisation des fonds disponibles, y compris des financements pour l'agriculture et le développement rural, la sécurité alimentaire, la nutrition, la biodiversité, la politique régionale et le changement climatique, aux fins de la mise en œuvre du Programme conjoint proposé.

Par ses actions en faveur d'une production agricole et alimentaire durable, le Programme conjoint proposé contribuera à la réalisation de plusieurs ODD, notamment les ODD 2, 12 et 15. Il concourra également à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment de ses cibles 4, 10, 13, 14, 19, 20, 21 et 22 visant à réduire les menaces pesant sur la biodiversité; à répondre aux besoins des populations grâce à une utilisation durable et au partage des avantages; à accroître la sensibilisation; et à se doter d'outils et de solutions de mise en œuvre et d'intégration.

### **3.3 Domaines d'action du Programme conjoint**

Le Programme conjoint proposé est axé sur l'action et les résultats. Il comprend cinq domaines d'action complémentaires et interdépendants, divisés chacun en activités et objectifs d'étape visant à intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité phytogénétique dans les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels:

- i) activités destinées à encourager le partage de connaissances et d'informations sur les actions directement liées aux articles 5 et 6 du Traité international;
- ii) appui à la mise en œuvre de politiques porteuses et de mesures juridiques en fonction des contextes, priorités et spécificités des pays;
- iii) renforcement de la coopération multisectorielle et multipartite pour l'élaboration de projets, d'actions et d'activités liés à l'application des articles 5 et 6 du Traité international;
- iv) sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité végétale pour les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables et pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;
- v) renforcement des capacités en vue de l'élaboration d'actions directement liées à l'application des articles 5 et 6 du Traité international.

La liste des activités et objectifs d'étape suggérés, indicative et non exhaustive, figure à l'*appendice 1*. Les domaines d'action suggérés répondent aux besoins et priorités d'ordre politique et institutionnel mis en évidence dans les évaluations régionales et mondiales, dont:

- l'étude *Background study on the bottlenecks and challenges to the implementation of Articles 5 and 6 of the International Treaty* (Étude de référence sur les obstacles et les difficultés liés à l'application des articles 5 et 6 du Traité international), présentée à la 9<sup>e</sup> session de l'Organe directeur du Traité international, en 2022<sup>6</sup>;
- les *Directives d'application volontaire pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition*, approuvées par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) en 2015;
- le *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*, approuvé par la CRGAA en octobre 2021 et adopté par le Conseil de la FAO à sa 168<sup>e</sup> session, en décembre 2021;
- le *Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, une fois que celui-ci sera publié, et d'autres rapports portant sur la diversité phylogénétique et les systèmes alimentaires et nutritionnels durables.

### **3.4 Niveaux d'action du Programme conjoint**

Les domaines d'action du Programme conjoint peuvent être promus et mis en œuvre aux niveaux local, national, régional et mondial de manière coordonnée, inclusive et intégrée. Les acteurs doivent être encouragés à favoriser les synergies et les liens entre ces différents niveaux d'action, en vue de maximiser les possibilités découlant des actions convenues et d'obtenir de larges effets qui contribuent à la concrétisation de l'objectif du Programme conjoint.

### **3.5 Initiatives pertinentes existantes et valeur ajoutée du Programme conjoint**

#### 3.5.1 Initiatives pertinentes existantes

Plusieurs initiatives et programmes internationaux intéressant la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition ont été adoptés à la fois dans le système des Nations Unies et en dehors de celui-ci afin de promouvoir des modes de consommation et de production durables et de mettre en place des systèmes alimentaires durables. Les plus pertinents figurent à l'*appendice 2* de la présente note de synthèse.

Ces différents programmes, projets et initiatives contribuent largement à la mise en place de systèmes alimentaires durables, mais, selon le cas, sont formulés en tant que principes directeurs généraux; portent sur la biodiversité dans son ensemble et ne sont pas axés spécifiquement sur la biodiversité végétale et les systèmes semenciers; sont géographiquement limités à quelques pays d'une région donnée; ou ciblent des domaines de travail spécifiques.

#### 3.5.2 Valeur ajoutée du Programme conjoint

Le Programme conjoint doit éviter les chevauchements d'activités tout en contribuant aux initiatives et programmes existants et en s'appuyant sur eux. La valeur ajoutée du Programme conjoint tient à ce qu'il:

- favorise une approche holistique, orientée vers l'action, au moyen de cinq domaines d'action complémentaires et interdépendants, divisés chacun en activités et objectifs d'étape axés sur l'obtention de résultats notables et durables en matière d'intégration de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité végétale à tous les niveaux des systèmes alimentaires et nutritionnels;
- donne un coup de projecteur sur les priorités et défis aux niveaux local, national et régional en mettant l'accent sur les problèmes collectifs et la génération de produits communs aux échelles nationale et régionale;

<sup>6</sup> FAO, Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, 2022. *Background Study on the Bottlenecks and Challenges to the Implementation of Articles 5 and 6 of the International Treaty* (IT/GB-9/22/12/Inf.2).

- offre une occasion sans précédent d'apporter une réponse multisectorielle, multipartite et multiniveau, fondée sur un partenariat participatif, à l'appel en faveur de systèmes alimentaires et nutritionnels durables, résistants et résilients;
- met en lumière l'importance de la diversité végétale dans la mise en place de systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables au plus haut niveau politique par une communication régulière d'informations à l'Organe directeur du Traité international et une collaboration avec les autres organes intergouvernementaux et forums multipartites concernés;
- établit des liens à l'échelle mondiale entre tous les acteurs des secteurs public et privé et de la société civile concernés, dans tous les secteurs pertinents aux niveaux local, national, régional et mondial, afin de mettre en place un apprentissage mutuel et de favoriser des synergies dans l'action pour atteindre les objectifs communs;
- donne les moyens d'agir aux parties prenantes, à tous les niveaux et quelle que soit leur taille, en les invitant à s'impliquer et à participer au choix, à l'amélioration et à la mise en œuvre des activités en fonction de leurs besoins et de leurs capacités, le cas échéant;
- vise à optimiser les possibilités de financement en s'employant à nouer des partenariats avec d'autres initiatives déjà en cours et en appuyant la recherche de sources de financement privées et publiques supplémentaires;
- s'attache à un processus dynamique et itératif de définition des priorités qui s'emploie à examiner régulièrement les progrès accomplis et les faits nouveaux par le partage et la diffusion de l'expérience acquise.

#### 4. GOUVERNANCE ET GESTION

La gouvernance et la gestion du Programme conjoint sont assurées par les entités suivantes:

- **Un Comité directeur** qui:
  - i) donne des directives sur le fonctionnement et la mise en œuvre du Programme conjoint, notamment des conseils en matière de politiques et des conseils techniques au niveau régional comme au niveau international;
  - ii) évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme conjoint aux niveaux régional et international;
  - iii) fournit des avis et des recommandations stratégiques au Comité technique ad hoc sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à l'Organe directeur du Traité international pour permettre une réalisation sans heurt des objectifs d'étape du Programme conjoint;
  - iv) encourage et promeut la mise en œuvre du Programme conjoint.

Le Comité directeur sera composé de représentants des parties contractantes et des organismes de coopération, des partenaires et des collaborateurs, notamment des partenaires mondiaux, des partenaires majeurs, des partenaires d'appui et des partenaires de financement, ainsi que d'experts indépendants et chevronnés (scientifiques, spécialistes techniques, chercheurs, universitaires) sélectionnés en fonction de leurs compétences en matière de conservation et d'utilisation durable des RPGAA et de systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels.

- **Le secrétariat du Traité international (secrétariat)** qui:
  - i) apporte son appui et facilite les travaux du Comité directeur;
  - ii) se charge de manière générale de la facilitation, de la coordination, de l'appui technique aux partenaires, du regroupement des informations, du suivi, de l'évaluation et des activités courantes du Programme conjoint;
  - iii) facilite le partage des connaissances et des informations et diffuse les enseignements tirés de l'expérience, les meilleures pratiques et les résultats obtenus par les différents partenaires et les parties prenantes concernées;



- iv) favorise les synergies et les liens entre les différents niveaux avec d'autres initiatives et programmes pertinents tout en encourageant des concertations intersectorielles.

Autant qu'il le pourra, le secrétariat facilitera le travail en réseau et la collaboration au sein de chaque région et entre les régions et les parties contractantes et contribuera à la planification des activités de manière à compléter d'autres actions le plus efficacement possible. Sous réserve de la disponibilité des ressources financières nécessaires, le secrétariat apportera également un appui technique aux parties contractantes participant au Programme conjoint.

## 5. MISE EN ŒUVRE

### 5.1 Stratégie de mise en œuvre

Le secrétariat du Traité international et les organismes de coopération, les partenaires et les autres collaborateurs mettront en œuvre le Programme conjoint en suivant une stratégie de partenariat multipartite itératif, dynamique, multisectoriel et participatif aux niveaux local, national, régional et mondial. Les organisations participantes énumérées à la section 5.2 pourront contribuer, entre autres, à la mise en œuvre du Programme conjoint dans le cadre de leurs mandats, capacités, domaines de compétence et niveaux d'intervention, et les parties prenantes, quelle que soit leur taille et à tous les niveaux, pourront s'impliquer et jouer un rôle innovant dans la promotion et la mise en œuvre du Programme conjoint, notamment en s'appuyant sur les activités de ce dernier pour apporter des solutions adaptées au contexte.

Pour la mise en œuvre initiale du Programme conjoint, le secrétariat du Traité international prendra contact avec les partenaires intéressés et enverra une invitation aux parties contractantes qui pourraient souhaiter participer aux phases pilotes des activités du Programme conjoint. Une fois que les manifestations d'intérêt auront été réunies, les détails de la mise en œuvre et de la gestion du Programme conjoint seront examinés avec les partenaires potentiels.

### 5.2 Acteurs chargés de la mise en œuvre

#### 5.2.1 Secrétariat du Traité international

Le secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources financières nécessaires, facilitera et coordonnera la mise en œuvre du Programme conjoint au niveau international.

#### 5.2.2 Organismes de coopération

Les partenaires et organismes de coopération initiaux, qui ont également fait part de leur volonté, en principe, de collaborer, comprennent:

- le CGIAR – l'Alliance de Bioversity International et du CIAT;
- le CIHEAM – l'Institut agronomique méditerranéen de Bari;
- le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB);
- le PNUD – le Programme des Nations Unies pour le développement;
- l'UNESCO – l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les autres unités pertinentes de la FAO.

#### 5.2.3 Partenaires et autres collaborateurs

Aux fins d'efficacité et d'efficience, le Programme conjoint sera ouvert aux partenaires et aux collaborateurs dont les activités ont trait aux RPGAA et qui reconnaissent l'importance fondamentale de la diversité génétique des cultures et de l'utilisation durable de la diversité phytogénétique dans la mise en place de systèmes alimentaires durables:

- **Partenaires mondiaux:** organisations, au sein du système des Nations Unies et au-delà, qui jouent un rôle actif au niveau mondial dans la promotion de l'agrobiodiversité pour favoriser la mise en place de systèmes de production alimentaire durables et qui apportent des financements durables à long terme.
- **Partenaires majeurs:** de nombreux partenaires majeurs sur le terrain jouent un rôle fondamental dans la conservation et l'utilisation durable des RPGAA et dans la promotion d'une alimentation saine et de systèmes alimentaires durables – gouvernements nationaux, gouvernements locaux, organisations de la société civile, petits exploitants agricoles, groupes d'agriculteurs, sélectionneurs, nutritionnistes, peuples autochtones, communautés locales et leurs réseaux. Ces partenaires majeurs peuvent directement

apporter des conseils et élaborer, appuyer et mettre en œuvre des activités visant à améliorer les systèmes de production alimentaire et les systèmes nutritionnels par l'utilisation de la diversité phytogénétique.

- **Partenaires d'appui:** au vu de la complexité des nombreux défis auxquels l'agriculture et les systèmes alimentaires doivent faire face, qui appelle des interventions dépassant les frontières disciplinaires, sectorielles et institutionnelles, la mise en œuvre du Programme conjoint requiert l'appui actif de scientifiques, de chercheurs, d'universités, d'instituts de recherche, d'agents d'exécution et de facilitateurs. L'éventail de partenaires d'appui ira des instituts de recherche et des universités aux groupes de sensibilisation qui peuvent aider à mettre en œuvre des activités associées à un ciblage géographique ou thématique spécifique dans le domaine de l'agrobiodiversité et des systèmes alimentaires.
- **Partenaires de financement:** les partenaires de financement sont des entités ou des organisations qui apportent un soutien financier direct ou indirect pour la mise en œuvre du Programme conjoint. Toutes les parties prenantes intéressées peuvent devenir des donateurs du Programme conjoint. En outre, les organismes de coopération et les partenaires pourront entreprendre une mobilisation conjointe de ressources pour mener des activités spécifiques ou pertinentes, selon qu'il conviendra.

## 6. MOBILISATION DE RESSOURCES POUR L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ VÉGÉTALE DANS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELS

La mise en œuvre du Programme conjoint nécessite que des ressources financières diversifiées, suffisantes et stables, provenant de financements privés comme publics, soient disponibles et puissent être utilisées de manière efficace et rationnelle. En coopération avec les organisations internationales concernées, conformément à l'article 7 du Traité international, le Programme conjoint contribuera au recensement des sources privées et publiques de financement pour la conservation *in situ*, notamment sur les exploitations et dans la nature, et l'utilisation durable de la diversité phytogénétique et son intégration dans des systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables, ainsi que pour la définition de domaines ou de projets qui pourraient être mis en place aux niveaux local, régional et mondial.

## 7. DURÉE, SUIVI ET EXAMEN

Il est proposé que le Programme conjoint couvre une période initiale de six ans (2024-2029).

Le Programme conjoint sera examiné régulièrement en étroite collaboration avec les collaborateurs et les partenaires et s'appuiera sur leurs programmes, projets, partenariats et expériences respectifs. Les domaines d'action et les activités seront réévalués au regard des faits nouveaux et des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme conjoint. Pour appuyer ce processus, des activités seront organisées régulièrement pour partager l'expérience acquise et diffuser les enseignements tirés de cette expérience et les résultats obtenus par les différents partenaires et les parties prenantes concernées s'agissant de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité phytogénétique.

Le Programme conjoint fera l'objet d'un examen trois ans après son lancement, soit en 2026, et des rapports d'activité seront présentés à chaque session de l'Organe directeur.

**ACTIVITÉS DU PROGRAMME CONJOINT<sup>7</sup>**

<b>Domaines d'action</b>	<b>Activités</b>	<b>Objectifs d'étape</b>
<b>1. Activités destinées à encourager le partage de connaissances et d'informations sur les actions directement liées aux articles 5 et 6 du Traité international</b>	1.1 Collecter et regrouper des données et des informations provenant de différents secteurs en vue d'évaluer l'importance des connaissances scientifiques et traditionnelles sur la diversité variétale qui contribue à la mise en place de systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables	D'ici à 2027, un rapport sur l'état de la diversité variétale qui contribue à la mise en place de systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables est élaboré et largement diffusé. Ce rapport sera établi à partir des données et des informations collectées dans le cadre de l'étude intitulée «The Plants That Feed the World: baseline data and metrics to inform strategies for the conservation and use of plant genetic resources for food and agriculture» (Les plantes qui nourrissent la population mondiale: données et mesures de référence étayant l'élaboration de stratégies pour la conservation et l'utilisation des RPGAA), un produit de la collaboration entre le Secrétaire du Traité international, l'Alliance de Bioversity International et du CIAT, et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures <sup>8</sup> .
	1.2 Développer la caractérisation et l'évaluation des variétés végétales locales, conservées en tant que semences et matériel de multiplication végétative dans des banques de semences communautaires, en collaboration avec des banques de gènes nationales, le cas échéant, activités qui contribueront à la sélection végétale et à la mise en place de systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables	D'ici à 2027, l'évaluation de projets de recherche pour caractériser et évaluer les variétés végétales locales, conservées en tant que semences et matériel de multiplication végétative dans des banques de semences communautaires, a été menée à bien, en collaboration avec des banques de gènes nationales, le cas échéant, et des données de caractérisation et d'évaluation de meilleure qualité sur ces variétés ont été générées (dans les sept régions).
	1.3 Élaborer des bases de données et des systèmes d'information opérationnels ouverts à tous sur les variétés locales conservées dans des banques de semences communautaires et sur les variétés existantes utilisées sur les exploitations, qui contribueront à la mise en place de systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables	D'ici à 2029, au moins 27 pays (entre deux et cinq par région) ont mis en place des bases de données et des systèmes d'information opérationnels ouverts à tous sur les variétés locales conservées dans des banques de semences communautaires et sur les variétés existantes utilisées sur les exploitations.

<sup>7</sup> Pour les activités touchant les variétés locales, il faudra obtenir le consentement préalable donné en connaissance de cause des agriculteurs fournissant ce matériel.

<sup>8</sup> La prépublication est disponible à l'adresse [www.fao.org/3/cc1988en/cc1988en.pdf](http://www.fao.org/3/cc1988en/cc1988en.pdf); la publication officielle paraîtra prochainement.

<b>2. Appui à la mise en œuvre de politiques porteuses et de mesures juridiques en fonction des contextes, priorités et spécificités des pays</b>	2.1 Élaborer des stratégies multisectorielles et des plans d'action régionaux et nationaux pour intégrer la conservation et l'utilisation des RPGAA dans les politiques et la législation portant sur les systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels	D'ici à 2025-2027, des stratégies multisectorielles et des plans d'action régionaux et nationaux ont été élaborés pour intégrer la conservation et l'utilisation des RPGAA dans les politiques et la législation portant sur les systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels et sont opérationnels.
	2.2 Renforcer l'accessibilité et l'utilisation de la diversité dans le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages et l'utilisation des accords types de transfert de matériel pour l'échange de RPGAA entre les parties prenantes concernées de différents secteurs	D'ici à 2027-2029, l'utilisation d'accords types de transfert de matériel pour l'échange de RPGAA s'est développée.
<b>3. Renforcement de la coopération multisectorielle et multipartite pour l'élaboration de projets, d'actions et d'activités liés à l'application des articles 5 et 6 du Traité international</b>	3.1 Promouvoir et renforcer des réseaux, alliances et partenariats Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaires, nouveaux ou existants, portant sur l'agrobiodiversité et les systèmes alimentaires et nutritionnels	D'ici à 2027, 10 ateliers de renforcement des capacités et projets de recherche régionaux ont été menés dans le cadre de réseaux, d'alliances et de partenariats.
	3.2 Établir et/ou renforcer des comités de coordination nationaux regroupant les parties prenantes de tous les secteurs concernés pour faciliter la coopération au regard de l'application des articles 5 et 6 du Traité international et de l'élaboration de projets, d'actions et d'activités liés à la conservation et à l'utilisation des RPGAA et à leur intégration dans les systèmes alimentaires et nutritionnels	D'ici à 2025, des directives pour l'établissement de comités de coordination ont été élaborées et diffusées largement. D'ici à 2027, des directives pour l'application des articles 5 et 6 du Traité international ont été élaborées et diffusées largement.
<b>4. Sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité végétale pour les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables et pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets</b>	4.1 Élaborer des stratégies nationales de communication et des programmes ciblés de sensibilisation du public sur l'importance de la biodiversité végétale dans la mise en place de systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables	D'ici à 2025-2027, des outils et des méthodes d'élaboration de stratégies de communication et de programmes de sensibilisation du public sur l'importance de la biodiversité végétale ont été mis au point et diffusés largement. D'ici à 2027-2029, des stratégies nationales de communication et des programmes ciblés de sensibilisation du public ont été élaborés et sont opérationnels.
	4.2 Organiser des conférences, des ateliers et des réunions avec les parties prenantes à tous les niveaux pour accroître la sensibilisation du secteur public et des décideurs à l'importance de la biodiversité végétale dans la mise en place de systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables	D'ici à 2025, un <b>colloque international</b> sur l'importance de la biodiversité végétale pour les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables et pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets a été organisé. D'ici à 2027-2029, le secteur public et les décideurs sont davantage sensibilisés à l'importance de la biodiversité végétale dans la mise en

	4.3 Produire et diffuser, au moyen de plateformes traditionnelles et numériques et des réseaux sociaux, des publications techniques, universitaires et scientifiques et des documents d'orientation traitant de l'importance de la biodiversité végétale dans la mise en place de systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables	place de systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables.  D'ici à 2025, des articles techniques, universitaires et scientifiques et des documents d'orientation traitant de l'importance de la biodiversité végétale seront publiés dans la <b>boîte à outils relative à l'utilisation durable des RPGAA</b> .
<b>5. Renforcement des capacités en vue de l'élaboration d'actions directement liées à l'application des articles 5 et 6 du Traité international</b>	5.1 Élaborer des programmes de renforcement des capacités et des plans d'action pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation des RPGAA dans les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels	D'ici à 2025, des outils et des méthodes d'élaboration de programmes de renforcement des capacités et de plans d'action pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation des RPGAA dans les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels ont été mis au point et diffusés largement.  D'ici à 2027, 14 (deux par région) programmes de renforcement des capacités et plans d'action pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation des RPGAA dans les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels sont opérationnels.
	5.2 Renforcer les capacités en matière d'ouverture/d'amélioration de débouchés commerciaux pour les variétés locales présentant des caractéristiques nutritionnelles adéquates	D'ici à 2027, les capacités en matière d'ouverture/d'amélioration de débouchés commerciaux pour les variétés locales présentant des caractéristiques nutritionnelles adéquates ont été renforcées.

*Appendice 2*

## INITIATIVES ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX EXISTANTS LIÉS À LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION

Programme/Initiative	Brève description	Pertinence pour le Programme conjoint
Fonds pour le partage des avantages du Traité international	<p>Le Fonds pour le partage des avantages est un mécanisme du Traité international qui soutient des projets à fort impact pour les petits agriculteurs des pays en développement, portant sur les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et l'adaptation des cultures au changement climatique. À cette fin, il améliore la gestion de la diversité phytogénétique, renforce les chaînes de valeur locales du secteur des semences et met en place une communauté de pratique pour échanger du matériel génétique, des données et des connaissances à ce sujet. Dans les projets du Fonds pour le partage des avantages, une multitude de ressources phytogénétiques sont utilisées, caractérisées, expérimentées, mises au point et adaptées dans des différents endroits et dans divers environnements agroécologiques et systèmes de culture. Ces projets aident les agriculteurs à collaborer avec les sélectionneurs et les agents de vulgarisation. Des formations pratiques sur les techniques de conservation et de gestion dans les exploitations agricoles, la certification des semences, la sélection végétale et le système de diversification des cultures ont été dispensées. Des sessions de formation ont également été consacrées aux connaissances et aux compétences techniques relatives à la conservation des sols, à la production biologique et à la diversification des cultures; et au renforcement des capacités institutionnelles des partenaires et des institutions collaboratrices à travailler sur des politiques et une législation relatives aux semences.</p>	<p>Le Fonds pour le partage des avantages vise à soutenir l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire et la conservation de la diversité des cultures dans les exploitations. À la différence du Fonds pour le partage des avantages, le Programme conjoint est axé sur les liens entre la biodiversité végétale et les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels. Il opère également à différents niveaux (local, national, régional et mondial). Les activités du Programme conjoint qui ne sont pas couvertes par le Fonds pour le partage des avantages comprennent notamment l'établissement d'un rapport sur l'état de la diversité variétale qui contribue à la mise en place de systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables; l'organisation d'un colloque mondial sur l'importance de la biodiversité végétale pour les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables; l'élaboration de directives pour l'établissement de comités de coordination et pour l'application des articles 5 et 6 du Traité international; et l'élaboration pour les établissements scolaires de supports éducatifs et didactiques sur la nutrition, la sécurité alimentaire et les avantages de la biodiversité végétale.</p>
Programme Systèmes alimentaires durables du réseau One Planet <sup>9</sup>	<p>Le Programme Systèmes alimentaires durables (SFS) est un partenariat multiacteurs visant à catalyser une transformation urgente vers des systèmes alimentaires durables au moyen de quatre objectifs: 1) sensibiliser à la nécessité de passer à des systèmes alimentaires plus durables; 2) renforcer les capacités et les conditions propices; 3) faire le point sur les outils et méthodes accessibles et les catégoriser, les diffuser</p>	<p>À la différence du Programme Systèmes alimentaires durables, le Programme conjoint est centré sur la diversité végétale et les systèmes semenciers. Il appuie en outre la mise en œuvre de politiques porteuses et de mesures juridiques, un domaine d'action actuellement absent du Programme Systèmes alimentaires durables. Les autres activités du Programme conjoint qui ne sont pas couvertes par le Programme Systèmes</p>

<sup>9</sup> [www.oneplanetnetwork.org/programmes/sustainable-food-systems](http://www.oneplanetnetwork.org/programmes/sustainable-food-systems).

	<p>et les développer pour contribuer à rendre les systèmes alimentaires plus durables; 4) rassembler des initiatives et développer des partenariats pour créer des synergies et une coopération au service de systèmes alimentaires durables.</p> <p>La plateforme SFS-MED mise en place dans le cadre du Programme Systèmes alimentaires durables est une initiative multipartite visant à encourager des collaborations pour la transformation durable des systèmes alimentaires dans la région méditerranéenne.</p>	<p>alimentaires durables comprennent l'établissement d'un rapport sur l'état de la diversité variétale qui contribue à la mise en place de systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables; l'élaboration de bases de données et de systèmes d'information opérationnels ouverts à tous sur les variétés locales conservées dans des banques de semences communautaires; et l'organisation d'un colloque mondial sur l'importance de la biodiversité végétale pour les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables.</p>
<p>Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture<sup>10</sup> et Plan d'action pour sa mise en œuvre<sup>11</sup></p>	<p>La Stratégie, adoptée par le Conseil de la FAO à sa 163<sup>e</sup> session, en 2020, vise à intégrer la biodiversité, de manière structurée et cohérente, dans l'ensemble des secteurs agricoles aux niveaux national, régional et mondial, en tenant compte des priorités, des besoins, des réglementations et des politiques des pays, ainsi que des cadres de programmation par pays, au moyen de quatre résultantes: 1) appui apporté aux membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité; 2) intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO; 3) reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition; 4) renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité.</p> <p>Le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie, approuvé à la 166<sup>e</sup> session du Conseil de la FAO, en 2021, transpose les résultantes de la Stratégie en mesures principales.</p>	<p>Alors que la Stratégie et son plan d'action portent sur la biodiversité dans son ensemble, le Programme conjoint est spécifiquement axé sur la diversité végétale et les systèmes semenciers. Un certain nombre d'activités du Programme conjoint ne sont pas couvertes par la Stratégie et son plan d'action, notamment l'élaboration de bases de données et de systèmes d'information opérationnels ouverts à tous sur les variétés locales conservées dans des banques de semences communautaires; l'élaboration de directives pour l'établissement de comités de coordination et pour l'application des articles 5 et 6 du Traité international; l'organisation d'un colloque mondial sur l'importance de la biodiversité végétale pour les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables; et l'élaboration pour les établissements scolaires de supports éducatifs et didactiques sur la nutrition, la sécurité alimentaire et les avantages de la biodiversité végétale.</p>
<p>Cadre d'action de la FAO en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture<sup>12</sup></p>	<p>Le Cadre a été approuvé par la CRGAA à sa 18<sup>e</sup> session, en 2021. Il comprend plus de 50 mesures distinctes regroupées en trois domaines stratégiques prioritaires: 1) caractérisation, évaluation et suivi; 2) gestion (utilisation durable et conservation); et 3) cadres institutionnels.</p>	<p>Le Cadre porte sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans son ensemble, y compris les éléments visés par les plans d'action mondiaux existants de la CRGAA (ressources génétiques végétales, animales, forestières et aquatiques), ainsi que l'éventail de services écosystémiques rendus par la biodiversité. Axé sur la diversité végétale et les systèmes semenciers, le Programme conjoint comprend des activités ciblées qui ne sont pas couvertes par le Cadre, notamment l'élaboration de bases de données et de systèmes d'information opérationnels ouverts à tous sur les variétés locales conservées dans des banques de semences communautaires; l'élaboration pour les établissements scolaires de supports éducatifs et didactiques sur la nutrition, la sécurité alimentaire et</p>

<sup>10</sup> [www.fao.org/3/ca7722fr/ca7722fr.pdf](http://www.fao.org/3/ca7722fr/ca7722fr.pdf).

<sup>11</sup> [www.fao.org/3/cb5515fr/cb5515fr.pdf](http://www.fao.org/3/cb5515fr/cb5515fr.pdf).

<sup>12</sup> [www.fao.org/3/cb8338fr/cb8338fr.pdf](http://www.fao.org/3/cb8338fr/cb8338fr.pdf).

		les avantages de la biodiversité végétale; et le renforcement des capacités en matière d'ouverture/d'amélioration de débouchés commerciaux pour les variétés locales présentant des caractéristiques nutritionnelles adéquates.
Programme «Systèmes alimentaires» FAO/FEM-8 <sup>13</sup>	Le Programme Systèmes alimentaires aide les pouvoirs publics à transformer les systèmes agroalimentaires en vue de stimuler le redressement économique après la pandémie de covid-19 et de remettre le monde sur la bonne voie pour atteindre les ODD. Pour le huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM (FEM-8), la FAO élabore de nouvelles approches stratégiques pour la production alimentaire régénérative et l'agriculture, l'aquaculture et l'élevage durables, avec une vision qui associe une agriculture, des moyens d'existence et des systèmes paysagers diversifiés, productifs et résilients; des politiques multisectorielles harmonisées; et des chaînes de valeur qui récompensent la production durable et la disponibilité d'aliments sains et durables pour les consommateurs.	Le Programme couvre les systèmes agroalimentaires en général, et notamment l'agriculture, l'aquaculture et l'élevage. Axé sur la diversité végétale et les systèmes semenciers, le Programme conjoint comprend des activités ciblées qui ne sont pas couvertes par le Programme, notamment l'élaboration de bases de données et de systèmes d'information opérationnels ouverts à tous sur les variétés locales conservées dans des banques de semences communautaires; l'élaboration pour les établissements scolaires de supports éducatifs et didactiques sur la nutrition, la sécurité alimentaire et les avantages de la biodiversité végétale; l'élaboration de directives pour l'établissement de comités de coordination et pour l'application des articles 5 et 6 du Traité international; et l'organisation d'un colloque mondial sur l'importance de la biodiversité végétale pour les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables.
Programme intégré sur les systèmes alimentaires FAO/FIDA <sup>14</sup>	Le Programme intégré sur les systèmes alimentaires, financé par le FEM, aide un certain nombre de pays à catalyser une transformation vers des systèmes alimentaires durables respectueux de la nature, résilients et moins polluants. Il est explicitement axé sur les systèmes de production durable, régénérative et respectueuse de la nature et appuie des chaînes de valeur/d'approvisionnement efficaces pour différentes cultures vivrières (maïs, riz et blé), cultures commerciales (soja, huile de palme, café et cacao), activités d'élevage et activités aquacoles. Le Programme sera mis en œuvre à deux niveaux (niveau mondial et plusieurs niveaux nationaux/infranationaux) et encouragera des activités liées à des «leviers» (gouvernance et politiques, levier financier, concertations multipartites, et innovation et apprentissage) qui permettront de faire progresser la transformation des systèmes.	Le Programme cible un nombre limité de systèmes de production et de chaînes de valeur/d'approvisionnement pour différentes cultures vivrières, cultures commerciales, activités d'élevage et activités aquacoles à deux niveaux différents (international et certains échelons nationaux/infranationaux). La portée du Programme conjoint est à la fois plus spécifiquement axée sur la biodiversité végétale et plus complète en ce qui concerne les domaines et niveaux d'action. Les activités du Programme conjoint qui ne sont pas couvertes par ce programme comprennent notamment l'établissement d'un rapport sur l'état de la diversité variétale qui contribue à la mise en place de systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables; l'organisation d'un colloque mondial sur l'importance de la biodiversité végétale pour les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables; l'élaboration de directives pour l'établissement de comités de coordination et pour l'application des articles 5 et 6 du Traité international; et l'élaboration pour les établissements scolaires de supports éducatifs et didactiques sur la nutrition, la sécurité alimentaire et les avantages de la biodiversité végétale. Les activités du Programme conjoint peuvent être promues et mises en œuvre partout dans le monde, aux niveaux local, national, régional et international.

<sup>13</sup> [www.fao.org/gef/GEF8/fr](http://www.fao.org/gef/GEF8/fr).

<sup>14</sup> [www.fao.org/fsnforum/consultation/food-system-integrated-program-transformation](http://www.fao.org/fsnforum/consultation/food-system-integrated-program-transformation).



<p>Initiative «Healthy Diets from Sustainable Food Systems» (Une alimentation saine provenant de systèmes alimentaires durables) de Bioversity International<sup>15</sup></p>	<p>Cette initiative s'intéresse à la meilleure utilisation qui peut être faite de la biodiversité de l'agriculture et des arbres dans les systèmes de production alimentaire par l'intermédiaire des: 1) chaînes agroalimentaires rurales-urbaines; 2) systèmes agroalimentaires locaux.</p>	<p>Cette initiative est axée sur deux questions thématiques spécifiques et est fondée sur des travaux de recherche. L'approche holistique du Programme conjoint permet d'englober des questions qui ne sont pas prises en compte par l'initiative, notamment l'appui à la mise en œuvre de politiques porteuses et de mesures juridiques; le renforcement de la coopération multisectorielle et multipartite; et la sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité végétale pour les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables.</p>
<p>Programme phare du Système CGIAR «Food Systems for Healthier Diets» (Des systèmes alimentaires au service d'une alimentation plus saine)<sup>16</sup></p>	<p>Ce Programme phare s'intéresse aux systèmes alimentaires d'un point de vue nutritionnel en s'attachant au chemin d'impact des chaînes de valeur agroalimentaires et à l'environnement porteur connexe nécessaire pour accélérer l'innovation, la transposition à plus grande échelle et l'ancrage. Des recherches sont menées dans quatre pays: Éthiopie, Nigéria, Bangladesh et Viet Nam. Le programme s'articule autour de trois éléments: 1) analyse et prospective; 2) innovations dans les systèmes alimentaires; 3) transposition à plus grande échelle et ancrage de la transformation des systèmes alimentaires.</p>	<p>Ce programme n'aborde pas spécifiquement la biodiversité végétale et mène des recherches dans quatre pays cibles. Le Programme conjoint comprend des domaines d'action qui ne sont pas couverts par le Programme phare, notamment l'appui à la mise en œuvre de politiques porteuses et de mesures juridiques; et la sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité végétale pour les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables. Les domaines d'action du Programme conjoint peuvent être promus et mis en œuvre partout dans le monde, aux niveaux local, national, régional et international.</p>
<p>Programme «Local food plants for nutrition» (Des plantes alimentaires locales pour la nutrition) (SD = HS)<sup>17</sup></p>	<p>Ce programme vise à accroître la qualité et la diversité de l'alimentation et à réduire les périodes de pénurie alimentaire par l'augmentation des apports en aliments nutritifs en tirant parti des connaissances des communautés et en renforçant les capacités de ces dernières à faire face aux pénuries, à diversifier leur alimentation et à améliorer leur nutrition grâce à une meilleure utilisation des plantes alimentaires locales. Il appuie des politiques et une législation qui promeuvent une alimentation diversifiée et saine à partir de la biodiversité locale, encourage la création de réseaux d'échange de semences et de connaissances, et autonomise les agriculteurs grâce à l'apprentissage par l'expérience.</p>	<p>Ce programme est axé sur l'utilisation de plantes alimentaires locales au service de la nutrition et cible les agriculteurs et les familles rurales. Certaines activités du Programme conjoint contribuent utilement à ce programme, et s'en inspirent, notamment la caractérisation et l'évaluation des variétés locales conservées dans des banques de semences communautaires; l'élaboration de bases de données et de systèmes d'information opérationnels ouverts à tous sur les variétés locales conservées dans des banques de semences communautaires; et le renforcement des capacités en matière d'ouverture/d'amélioration de débouchés commerciaux pour les variétés locales présentant des caractéristiques nutritionnelles adéquates. Le Programme conjoint suit une démarche holistique et comprend des activités qui n'entrent pas dans le cadre de ce programme, notamment l'organisation d'un colloque mondial sur l'importance de la biodiversité végétale pour les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables; l'élaboration de directives pour l'établissement de comités de coordination et pour l'application</p>

<sup>15</sup> [www.bioversityinternational.org/initiatives/healthy-diets/](http://www.bioversityinternational.org/initiatives/healthy-diets/).

<sup>16</sup> [a4nh.cgiar.org/category/flagships/food-systems-for-healthier-diets/](http://a4nh.cgiar.org/category/flagships/food-systems-for-healthier-diets/).

<sup>17</sup> [Sdhsprogram.org/what-we-do/nutrition-and-local-food-plants/](http://Sdhsprogram.org/what-we-do/nutrition-and-local-food-plants/).

		<p>des articles 5 et 6 du Traité international; l'élaboration pour les établissements scolaires de supports éducatifs et didactiques sur la nutrition, la sécurité alimentaire et les avantages de la biodiversité végétale; et la mise au point d'outils et de méthodes d'élaboration de programmes de renforcement des capacités et de plans d'action pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation des RPGAA dans les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels. Le Programme conjoint cible tous les types de parties prenantes aux niveaux local, national, régional et mondial.</p>
<p>Ensemble de projets sur les systèmes alimentaires sains du Charles Perkins Centre, à l'Université de Sydney<sup>18</sup></p>	<p>Ce programme de recherche universitaire s'intéresse aux problèmes liés à la nutrition, à la diversité et à la sécurité sanitaire sous tous les angles, avec l'objectif d'offrir une bonne nutrition au moyen de systèmes alimentaires bien gérés dans des environnements urbains et ruraux durables. Les projets de recherche actuels comprennent: 1) la mise en œuvre de projets de recherche interdisciplinaires participatifs et tenant compte de la nutrition et des questions de parité femmes-hommes en Asie du Sud-Est, dans le Pacifique, en Afrique subsaharienne et en Australie; 2) une collaboration avec les secteurs public et privé et des partenaires de la société civile dans le monde entier; et 3) des relations de mentorat avec des cohortes interdisciplinaires d'étudiants du cycle supérieur en Australie et dans des pays partenaires.</p>	<p>À la différence de cet ensemble de projets, le Programme conjoint est centré sur la diversité végétale et les systèmes semenciers. Il appuie également la mise en œuvre d'activités de recherche et d'autres types d'activités. Les domaines d'action du Programme conjoint qui ne sont pas couverts par l'ensemble de projets sont notamment l'appui à la mise en œuvre de politiques porteuses et de mesures juridiques; le renforcement de la coopération multisectorielle et multipartite; et la sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité végétale pour les systèmes de sélection végétale et systèmes semenciers, alimentaires et nutritionnels durables. Les activités du Programme conjoint peuvent être promues et mises en œuvre partout dans le monde, aux niveaux local, national, régional et international.</p>

<sup>18</sup> [www.sydney.edu.au/charles-perkins-centre/our-research/nutrition/healthy-food-systems.html](http://www.sydney.edu.au/charles-perkins-centre/our-research/nutrition/healthy-food-systems.html).